

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL

Conseil du 27 septembre 2021

Délibération n° 2021-0644

Commission principale : déplacements et voirie

Commune(s) : Vénissieux

Objet : Déclassement du domaine public de voirie métropolitain et cession, à titre onéreux, à la société Nacarat d'une emprise située 11 rue Emile Zola

Service : Délégation Gestion et exploitation de l'espace public - Territoire services urbains

Rapporteur : Monsieur Fabien Bagnon

Président : Madame Émeline Baume

Nombre de conseillers en exercice au jour de la séance : 150

Date de convocation du Conseil : vendredi 10 septembre 2021

Secrétaire élu(e) : Monsieur Elie Portier

Affiché le : jeudi 30 septembre 2021

Présents : Mme Arthaud, M. Artigny, Mme Asti-Lapperrière, M. Athanaze, Mme Augey, M. Azcué, M. Badouard, M. Bagnon, M. Barge, M. Barla, Mme Baume, M. Ben Itah, Mme Benahmed, M. Benzeghiba, M. Bernard, M. Blache, M. Blanchard, M. Blein, Mme Boffet, Mme Borbon, Mme Bouagga, M. Boumertit, Mme Bramet-Reynaud, Mme Brossaud, M. Brumm, Mme Brunel Vieira, M. Bub, Mme Burillon, Mme Burricand, Mme Cabot, M. Camus, Mme Cardona, Mme Carrier, Mme Chadier, M. Chambon, Mme Charnay, M. Chihi, M. Cochet, M. Cohen, Mme Coin, Mme Collin, M. Collomb, M. Corazzol, Mme Corsale, Mme Crédoz, Mme Crespy, Mme Creuze, Mme Croizier, M. Dalby, M. Da Passano, M. David, M. Debû, Mme Dehan, Mme Delaunay, M. Devinaz, M. Doganel, M. Doucet, Mme Dromain, Mme Dubois Bertrand, Mme Dubot, Mme Dupuy, Mme Edery, Mme El Faloussi, Mme Etienne, Mme Fontaine, Mme Fontanges, Mme Fournillon, Mme Fréty, Mme Frier, M. Galliano, M. Gascon, Mme Geoffroy, Mme Georgel, M. Geourjon, M. Girard, Mme Giromagny, M. Godinot, M. Gomez, M. Grivel, Mme Groperrin, M. Groult, M. Guelpa-Bonaro, Mme Guerin, Mme Hémain, Mme Jannot, M. Kabalo, Mme Khelifi, M. Kimelfeld, M. Kohlhaas, Mme Lagarde, M. Lassagne, Mme Lecerf, M. Le Faou, M. Legendre, M. Longueval, M. Lungenstrass, M. Maire, M. Marion, M. Millet, M. Mône, M. Monot, Mme Moreira, Mme Nachury, M. Novak, Mme Panassier, M. Payre, M. Pelaez, Mme Percet, M. Perez, Mme Perriet-Roux, Mme Perrin-Gilbert, Mme Petiot, M. Petit, Mme Picard, Mme Picot, M. Pillon, Mme Popoff, M. Portier, Mme Pouzergue, Mme Prost, M. Quiniou, M. Rantonnet, M. Ray, Mme Reveyrand, Mme Roch, M. Rudigoz, Mme Runel, Mme Saint-Cyr, Mme Sechaud, M. Seguin, M. Sellès, Mme Sibeud, M. Smati, Mme Subaï, M. Thevenieau, M. Uhlrich, Mme Vacher, M. Van Styvendael, M. Vergiat, Mme Vessiller, M. Vieira, M. Vincendet, M. Vincent, Mme Vullien, Mme Zdorovtsoff.

Absents excusés : M. Buffet, M. Charmot (pouvoir à Mme Fontanges), M. Diop (pouvoir à M. Legendre), M. Marguin (pouvoir à Mme Nachury), Mme Sarselli (pouvoir à Mme Pouzergue).

Conseil du 27 septembre 2021**Délibération n° 2021-0644**

Commission principale : déplacements et voirie

Commune(s) : Vénissieux

Objet : Déclassement du domaine public de voirie métropolitain et cession, à titre onéreux, à la société Nacarat d'une emprise située 11 rue Emile Zola

Service : Délégation Gestion et exploitation de l'espace public - Territoire services urbains

Le Conseil,

Vu le rapport du 8 septembre 2021, par lequel monsieur le Président expose ce qui suit :

I - Contexte

Dans le cadre de la réalisation d'un projet immobilier de 25 logements sur les parcelles BK 58 et BK 59, situées rue Emile Zola à Vénissieux, la société Nacarat a sollicité la Métropole de Lyon pour le déclassement du domaine public de voirie métropolitain de la parcelle cadastrée BK 259 se trouvant au sud de la parcelle BK 59.

L'acquisition de cette emprise permettra l'alignement du projet et sa végétalisation en continuité avec celle du boulevard Laurent Gérin. Elle permettra également d'améliorer la sécurité par une plus grande visibilité de l'accès au parking.

II - Déclassement

Le déclassement concerne la parcelle cadastrée BK 259, d'une superficie de 23 m², située 11 rue Emile Zola à Vénissieux.

Plusieurs réseaux existent sous ou à proximité de l'emprise, ils sont occupés par Dalkia, Enedis, Grand Lyon Réseau Exploitants, GRDF, Ville de Vénissieux (Éclairage Public), Eau du Grand Lyon et Orange. Leur dévoiement éventuel sera à la charge de l'acquéreur.

Ce déclassement ne portant pas atteinte aux conditions de desserte et de circulation dans le secteur, cette procédure sera dispensée d'enquête publique en application de l'article L141-3 du code de la voirie routière.

La société Nacarat ayant accepté les conditions de cession qui lui ont été proposées, un compromis a d'ores et déjà été établi.

Aux termes du compromis, la parcelle susmentionnée serait cédée au prix ferme de 2 700 €.

Tous les frais liés à cette cession sont à la charge de l'acquéreur ;

Vu les termes de l'avis de la Direction de l'immobilier de l'État du 9 avril 2021, figurant en pièce jointe ;

Vu ledit dossier ;

Ouï l'avis de sa commission déplacements et voirie ;

DELIBERE

1° - Prononce, après constatation de la désaffectation, le déclassement du domaine public de voirie métropolitain de la parcelle cadastrée BK 259, d'une superficie de 23 m², située 11 rue Emile Zola à Vénissieux.

2° - Approuve la cession, par la Métropole, à titre onéreux, pour un montant de 2 700 € à la société Nacarot, de la parcelle précitée, dans le cadre d'une réalisation immobilière réalisée par ladite société, permettant de procéder au nouvel alignement de la rue Emile Zola.

3° - Autorise le Président de la Métropole à accomplir toutes démarches et signer tous documents nécessaires à la régularisation de cette cession.

4° - La recette correspondante sera imputée sur l'autorisation de programme globale P07 - Réserves foncières et outils de l'action foncière, individualisée le 21 juin 2021, pour un montant de 55 000 000 € en dépenses sur l'opération n° 0P07O7856.

5° - La cession patrimoniale sera imputée sur les crédits inscrits au budget principal - exercice 2021 et donnera lieu aux écritures suivantes :

- produit de la cession : 2 700 € en recettes - chapitre 77 - compte 775 - fonction 844,

- sortie estimée du bien du patrimoine de la Métropole : 2 700 € en dépenses - compte 675 - fonction 01 et en recettes - compte 2112 - fonction 01, pour des écritures d'ordre aux chapitres 040 et 042 sur l'opération n° 0P07O2752.

6° - Tous les frais liés à cette cession seront à la charge de l'acquéreur.

Et ont signé les membres présents,
pour extrait conforme.

Accusé de réception en préfecture : 069-200046977-20210927-264516-DE-1-1 Date de télétransmission : 30 septembre 2021 Date de réception préfecture : 30 septembre 2021
